

Reynders s'en prend aux « pompiers pyromanes »

ENTRETIEN

Le ministre des Affaires étrangères signe ce samedi le traité Ceta. Didier Reynders revient sur la crise suscitée par le blocage wallon, et le compromis. Au passage, on s'en doute, il ne distribue pas que des fleurs...

C'est l'heure de la signature...

Et c'est une bonne chose de pouvoir faire aboutir le meilleur accord commercial que l'Union européenne ait conclu depuis longtemps. C'est la meilleure garantie de ne pas avoir un mauvais accord un jour avec les États-Unis, le fameux TTIP, que la Belgique n'est pas du tout décidée à accepter tant qu'elle n'aura pas toutes les assurances. J'ai entendu le vice-président wallon (NDLR : Maxime Prévot, CDH) estimer que le Ceta, c'est la référence, le « standard » que l'on pourra utiliser à l'avenir... Je suis ravi d'entendre ça à propos d'un traité que je défends depuis longtemps. Où l'on baisse les tarifs douaniers, où l'on met en place des standards de régulation les plus élevés au monde, avec des normes sociales, environnementales, le respect d'une série de règles européennes en matière d'OGM, d'hormones...

« Avec Paul Magnette, on a construit une vraie discussion »

Tout cela était là depuis le début ?

Mais oui. Le Ceta, c'est ça. Et puis, les hormones, les OGM, c'est la réglementation européenne déjà. Vous savez, jeudi dernier, quand Paul Magnette s'est exprimé au parlement wallon, il a expliqué qu'il n'y avait aucun problème là-dessus, et qu'il restait un point : la réglementation relative à l'arbitrage. Pourtant, pendant tout le week-end, j'ai entendu parler des OGM, des normes environnementales, sociales... Cela étant, j'ai aussi le sentiment que, dans le débat européen d'abord, en Belgique ensuite, on a pu donner des réponses à des préoccupations légitimes.

Quelles « préoccupations légi-

times » ?

Je trouve légitime que des gens s'inquiètent à propos du devenir du commerce international, de leur propre activité, je pense au secteur agricole, aux PME. Et je trouve ça d'autant plus légitime, de s'inquiéter, que certains politiques jouent aux pompiers-pyromanes !

Il y a deux catégories : les irréductibles, que je n'essaie pas de convaincre – quand vous avez des références communistes, vous n'êtes pas pour le libre-échange, c'est logique.

Quant aux autres ?

Celui qui m'a le plus impressionné dans le fait d'aller à peu près vers n'importe quoi, c'est le président du parlement wallon (NDLR : André Antoine, CDH). Je savais que la politique était sans limite, mais là... A ce point-là. En racontant des choses aussi fausses. Il a réussi à battre son record ! Mais il peut aller au-delà.

Benoît Lutgen a parlé de « délinquance politique » de la part des milieux de la Commission...

Je n'ai pas compris. C'est entre Luxembourgeois : la Commission est dirigée par Jean-Claude Juncker. Qu'il précise qui a dit quoi, à

quelle heure, quel jour ! Et qu'on puisse poursuivre ces gens, politiquement et juridiquement. La plus grande transparence. Mais non, évidemment, il ne dit rien. C'est une démarche politique. Je ne trouve pas anormal qu'une opposition s'oppose. Mais ici, on a l'utilisation du débat pour attiser les peurs, gravement, alors que le rôle du politique est de donner des réponses, de calmer les inquiétudes.

Paul Magnette dans tout cela ?

Il est intervenu depuis le début sans rejeter l'idée d'un accord. Je ne l'ai pas entendu dire que c'était assassin pour le monde agricole – le CDH, lui... –, pour ceci ou cela. Il a accepté d'écouter toutes les explications autour du Ceta, puis il a dit, j'ai un problème, c'est l'arbitrage, voilà

tout. Les autres... Pendant le week-end, ils soufflaient sur les braises, pas lui. Au-delà du Ceta, il y a la place de la Belgique en Europe, c'est mon rôle, aussi la place de la Région wallonne, c'est le sien. Il en était conscient. Ce qu'on a réussi à construire avec Paul Magnette, c'est une vraie discussion pour avoir un message au nom de la Belgique, et de toutes ses composantes.

Il n'y a pas que les politiques, la société civile s'est manifestée...

Je vois que des experts s'expriment... Que j'ai connu dans le groupe Attac, que je retrouve au CNCD, que nous finançons, et qui ont souvent plus de moyens grâce à la Coopération au développement belge que les équipes de mon département chargées de négocier... Ils croient qu'ils représentent seuls la société civile !

Au fond, l'épisode vous a fait renouer avec le PS... Il ne s'était plus rien passé entre vous depuis les élections de 2014.

Mais je ne pense pas que je suis celui qui a le plus de difficultés à être en contact avec des responsables socialistes... Bon, là, c'était mon rôle de facilitateur.

Revenons à Paul Magnette. Il avait quand même prononcé un discours très dur au parlement wallon, loin de l'idée du compromis.

Je peux comprendre que, quand on est bourgmestre de Charleroi et qu'on a vécu Caterpillar, il y a de l'émotion. Mais j'ai bien vu dans les discussions avec lui que l'on pouvait avancer de manière rationnelle. Cela dit, je me rends compte que c'est toujours compliqué quand on met la harpe très très haut : ou bien on la passe et on décroche la médaille olympique, ou bien il faut expliquer pourquoi on passe en dessous...

Et ils sont passés en dessous ?

Pas Paul Magnette. Pas par rapport aux discussions que j'ai eues avec lui. Peut-être par rapport à l'image à l'extérieur, la perception... La révolution, je ne pense pas que c'était son but. Il a été un peu dépassé par l'image que d'autres ont donnée de lui. Du reste, une bonne partie de ceux qui l'ont porté aux nues l'attaque aujourd'hui, ça a été très vite. Je crois qu'on l'a fait monter beaucoup plus haut que ce qu'il voulait faire, et qu'il n'est pas redescendu aussi bas que certains le disent maintenant. ■

**Propos recueillis par
DAVID COPPI
MARTINE DUBUISSON**

ANALYSE

Les fleurs pour Paul Magnette, les pots pour le CDH

« Je savais que la politique était sans limites, mais à ce point-là... Raconter des choses aussi fausses, il a réussi à battre son propre record ! » Le propos de Didier Reynders visant le président CDH du parlement wallon, André Antoine, est assassin. Il n'épargne pas non plus le président humaniste, Benoît Lutgen. Et attaque : *« Le CDH porte une très lourde responsabilité dans l'agitation actuelle dans le monde agricole, c'est l'inverse de ce que le politique doit faire. »* Le parti centriste-humaniste n'a jamais eu les faveurs de Didier Reynders. Mais là, la rupture semble consommée. Il avoue que cela laissera des traces. En revanche, le libéral tresse des lauriers à Paul Magnette, pourtant « le » symbole socialiste du combat anti-Ceta : *« On a réussi à construire une vraie discussion pour avoir un message au nom de la Belgique. »* Aussi une manière de jouer un partenaire de majorité wallonne (PS) contre l'autre (CDH). Reste l'inquiétude européenne dont Didier Reynders fait part, liée à la crise du Ceta : *« Je pense aux poussées populistes d'extrême droite ou d'extrême gauche... J'ai entendu la chronique d'Eric Zemmour félicitant la Région wallonne, le FN, le Vlaams Belang, Raoul Hedebouw... On a un terreau économique et social pas facile, ajoutez la crise migratoire, les attentats... Et quoi ? On veut ajouter à cela la crise de la politique commerciale ? Les extrêmes progressent parce que beaucoup de responsables politiques ont peur d'expliquer les décisions prises, et attisent les peurs. Il faut des politiques courageux qui assument. On a pu faire ça avec Paul Magnette. »* Encore lui...

D.GI ET M.A.D

Son parcours

Naissance. A Liège le 6 août 1958.

Parti. Vice-président du MR de 1992 à 2004, il a présidé le parti entre 2004 et 2011.

Ministre. Il a notamment occupé les fonctions de vice-Premier ministre et de ministre des Finances (1999-2009), des Réformes institutionnelles (2008-2011), des Affaires étrangères et du Commerce extérieur (depuis 2011).

LE DÉROULÉ DE LA CRISE SELON LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Comment le chef de la diplomatie a couru derrière les Régions

2009. La Belgique donne mandat à la Commission européenne de négocier le Ceta.

2011. Mandat complémentaire sur l'arbitrage (l'ICS).

2013. La négociation sur le Ceta est bouclée. Didier Reynders a organisé « différentes réunions de coordination avec les Régions... sans qu'il n'y ait jamais de remarques venant des Régions ou des partis de la coalition à l'époque » (gouvernement Di Rupo).

Septembre 2014. Les textes sont prêts.

Janvier 2015. La commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, commence un tour des parlements régionaux (« à ma demande »).

Octobre 2015. Malmström reçoit Paul Magnette.

18/10/2016. Conseil Commerce à Luxembourg. Les ministres européens débattent pendant six heures (notamment) de la déclaration interprétative négociée entre la Commission et le Canada.

19/10/2016. Didier Reynders propose à Paul Magnette de rencontrer ensemble Cecilia Malmström.

« Je voulais savoir quelles étaient les demandes ou les insatisfactions de la Région wallonne. À la demande de la Commission, les Canadiens soumettent encore des aménagements à la déclaration interprétative ; outre 6 ou 7 déclara-

tions de la Commission destinées à rassurer et interpréter des éléments. »

20/10/2016. Ces documents sont envoyés à la Région wallonne. « Et on n'a eu pas de réaction. C'est le jour du sommet européen. En début de soirée, on apprend que le gouvernement wallon juge que c'est insuffisant et réunit le parlement wallon pour le dire. Devant l'assemblée, Paul Magnette déclare qu'il reste une difficulté : l'ICS (arbitrage). Donc sur le reste, il avait reçu des réponses suffisantes même s'il n'était pas content de tout. En soirée, ma collègue canadienne m'appelle car elle ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de contact avec les Wallons pour dire "voilà ce qui ne va pas", plus tôt que de dire "on rejette". Elle propose alors une rencontre avec les Wallons le lendemain. Puisqu'on disait que la conversation était plus facile avec le Canada. Moi, j'ai reçu des centaines de collègues et jamais un n'est sorti en larmes de mon bureau ! »

21/10/2016. Le Canada annonce mettre fin aux discussions. « Mais on ne pouvait pas arrêter. Il fallait trouver quelque chose. On a encore essayé, moi comme la Commission, de comprendre quel était le problème. »

22/10/16. Nouveaux documents envoyés aux Wallons.

23/10/2016. D'autres documents encore. « Toute la journée, avec Cecilia Malmström, on a essayé d'avoir une réunion.

Impossible. La Région wallonne ne le souhaitait pas. Il fallait pourtant savoir quel était le problème ! Mais l'enjeu était manifestement de démontrer que le sommet européen ne pouvait pas aboutir, ni le sommet Europe-Canada. D'où la demande de Donald Tusk de savoir si oui ou non on pouvait signer. Et pendant le week-end, j'entends beaucoup de déclarations en contradiction avec ce qu'avait dit Magnette au parlement wallon : on a reparlé de délais, des services publics, des normes sociales, environnementales... Paul Magnette, lui, n'avait pas dit qu'il fallait tout remettre en cause : il n'avait plus parlé que d'un point. Au lieu de répondre aux préoccupations légitimes des gens et de les apaiser, on les a attisées. »

24/10/2016. Un comité de concertation fédéral-entités fédérées a lieu. « Régions wallonne et bruxelloise, Fédération Wallonie-Bruxelles et Cooj ne peuvent pas s'engager. Donc, il n'y a pas d'accord. Le soir, je reprends des contacts avec la Commission, ma collègue canadienne, Charles Michel. »

25/10/2016. « Je propose à Paul Magnette d'organiser le matin une réunion entre collaborateurs et si ça ne se passe pas trop mal, de se voir au palais d'Egmont à 16 h. Toujours avec l'idée de connaître les demandes des Régions et de pouvoir dire à l'Europe "voilà ce que la Belgique souhaite". Je

demande aussi de stabiliser le périmètre du texte, pour qu'on ne rajoute pas constamment des éléments. Et je reçois une note wallonne sur l'ICS. En fin de discussion, Maxime Prévot (CDH) revient avec l'agriculture. Je lui demande aussi un texte, mais il n'accepte de le fournir que le lendemain à 8 h. »

26/10/2016. Comité de concertation. « On reçoit le texte CDH sur l'agriculture. La Commission réagit, pour rassurer le secteur agricole et réexpliquer ce qu'elle peut faire si un jour il y a un déséquilibre du marché. Mais le CDH réclame encore du temps pour une consultation juridique. Il y a deux bureaux de parti (PS et CDH, NDLR) et on reprend vers 21 heures. On sent alors la volonté de Magnette d'aboutir. » Le CDH bloque encore.

27/10/2016. « On se revoit à 10h, toujours avec le négociateur européen Mauro Petriccione. Il y a encore un peu de peaufinage de texte. Puis un accord et on peut envoyer à notre ambassadeur auprès de l'Union le texte de la déclaration belge. Que nos 27 collègues acceptent, car eux étaient déjà rassurés sur ces points depuis longtemps. Et on lance une procédure écrite » - autorisant la signature du Ceta au niveau des ambassadeurs européens.

28/10/2016. La procédure écrite prend fin à minuit.

29/10/2016. Didier Reynders signe le traité à 11 heures.

D.CI ET M.A.D.